

Zeitschrift: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1562

Artikel: G8 : l'ONU ne peut pas gouverner le monde
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021397>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ONU ne peut pas gouverner le monde

Les opposants au G8 lui déniaient toute représentativité et prétendent que seules les Nations Unies disposent de la légitimité nécessaire. Une telle attitude fait bon marché des textes et de la lettre même de la Charte de l'ONU.

L'article 1er de la Charte mentionne qu'un des buts des Nations Unies est de «réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique (...)».

Cette ambition est précisée dans le chapitre IX qui indique que «Les Nations Unies favoriseront:

- a. le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social;
- b. la solution des problèmes internationaux dans les domaines économique, social, de la santé publique et autres problèmes connexes, et la coopération internationale dans les domaines de la culture intellectuelle et de l'éducation;»

La Charte prévoit la création d'une instance qui aurait pu être très importante, pratiquement l'égal du Conseil de sécurité: le Conseil économique et social. Cet organe n'a jamais

vraiment pris son envol. Il est vrai qu'il doit simplement, selon le chapitre X de la charte, «faire ou provoquer des études et des rapports sur des questions internationales dans les domaines économique, social, (...)» Les États membres ont de fait confiné ce conseil dans un rôle très restreint.

La Charte des Nations Unies ne lui donne aucune autorité dans le domaine économique ou social. Les expressions utilisées sont «réaliser la coopération...» ou «favoriser la solution...». Rien de commun avec le Conseil de sécurité qui en principe décide de la paix et de la guerre.

D'autre part, imaginer que la vingtaine de nations représentant 80% du commerce et de la création de la richesse mondiale (la Suisse en fait partie) doit se faire dicter leur loi par une poussière de petits États est évidemment absurde. Mais ces petits pays ont bien sûr le droit de s'exprimer et de faire valoir leur point de vue. Le problème n'est pas l'illégalité supposée du G8 face à la loi dans toute sa majesté incarnée

par l'ONU. La vraie question est dans la nécessité de repenser la gouvernance mondiale, comme on dit aujourd'hui, Nations Unies y compris.

Au fond, l'Assemblée générale est une sorte de chambre haute, un peu comme le Conseil des États en Suisse. Il n'est pas équilibré par une chambre basse qui représenterait les populations du monde, mais sur quelle base? le nombre d'habitants? le PNB? comment faire? Le problème est complexe et on ne sait trop par quel bout le saisir. Personne n'imagine que le tiers des voix d'une assemblée représente les habitants de la Chine et de l'Inde! Mais de telles réflexions nous semblent plus utiles qu'une interrogation sur la légitimité d'un G8 qui n'a jamais pris de décisions contraignantes, alors qu'une instance comme la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, présidée par la Libye et noyée par les dictatures, est pleinement dans le droit international mais moralement totalement illégitime. jg

Humeur

Contre le totalitarisme scolaire

A Genève et dans le canton de Vaud, des initiatives populaires sont déposées qui réclament le retour aux notes. A Zurich, le Grand Conseil se prononce en faveur de l'anglais comme première langue étrangère. Dans le canton de Vaud encore, un projet limité de classes hétérogènes est abandonné pour non-conformité à la loi scolaire. L'Université ne peut créer ou supprimer un simple département ou centre de recherche sans une modification législative; récemment le Grand Conseil genevois a cru bon d'introduire ses représentants dans un organe chargé de la gestion interne de l'Alma mater.

Partout, des parlements, des majorités populaires, des administrations, imposent à l'école, du niveau infantin aux études supérieures, des corsets légaux et

réglementaires, des prescriptions relatives aux bâtiments, aux programmes et aux méthodes d'enseignement. Cette volonté d'imposer des structures d'organisation et des démarches pédagogiques uniformes relève d'un républicanisme dépassé. Si la nécessité de construire l'Etat et la société a pu justifier l'uniformité scolaire, cette contrainte est aujourd'hui inutile, contre-productive même. Dans une société pluraliste et fragmentée, il est illusoire de prétendre couler la formation dans un seul moule. Ce moule unique contribue d'ailleurs à rejeter à la marge de l'institution scolaire un nombre croissant de jeunes. Alors qu'à des besoins différents doivent répondre des projets pédagogiques différenciés. Est-ce un hasard si les établissements privés connaissent un tel succès?

Mais ils restent l'apanage des familles capables d'en assumer le coût.

Aux autorités - peuple et Parlement - le soin de fixer les objectifs de formation, de décider des moyens financiers nécessaires et d'imposer des conditions minimales. Mais laissons aux établissements et aux enseignants un maximum d'autonomie dans la réalisation de ces objectifs. Nous viendrait-il à l'idée de réglementer la démarche professionnelle des soignants? Nous demandons à ces derniers de calmer nos maux, de rétablir notre santé, non d'observer un règlement et un mode d'emploi fixés démocratiquement. Tout comme nous choisissons nos thérapeutes parmi les différentes écoles médicales, pourquoi les parents ne pourraient-ils pas marquer leur préférence pour telle ou telle

pédagogie. Notes ou appréciations, classes homogènes ou hétérogènes, ce débat ne trouvera d'issue pratique que dans l'expérimentation acceptée et le choix offert. Et non dans un simulacre de confrontation démocratique où priement les préjugés. Seuls les résultats comptent. Et pour améliorer ces résultats, quoi de plus adéquat que de proposer des cursus, des cheminements, des pédagogies, adaptés aux différents publics scolaires? C'est dans la diversité des projets et dans la possibilité de choix pour les parents et les élèves que réside la démocratie scolaire. Et non dans le triomphe d'une majorité populaire ou parlementaire, voire d'une bureaucratie scolaire qui impose à tous le même chemin.

Jean-Daniel Delley